CREPS AQUITAINE

DEJEPS BADMINTON
DIPLOME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
PERFECTIONNEMENT SPORTIF / MENTION BADMINTON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS
SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX SPORTS

LE DIPLOME – LE METIER

Le professionnel de Badminton, titulaire du DE JEPS mention Badminton, est autonome dans son activité. Il exerce son activité dans le cadre des structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou bien encore au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené a travailler auprès de plusieurs employeurs . Il met en oeuvre des actions sportives, de développement et de formation, enseigne la discipline de façon individuelle ou collective à tous publics et à tous niveaux.
Le DE JEPS mention Badminton confère à son titulaire les compétences pour :

- la conception des programmes de perfectionnement et de développement sportif,
- la coordination de la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement et de développement sportif et l'encadrement d'un équipe pédagogique,
- la conduite d'une démarche de perfectionnement et de développement sportif,
- la conduite des actions de formation.

Il peut être également amené à exercer auprès de publics compétiteurs.

LA FORMATION

POUR ENTRER EN FORMATION

- être âgé de 18 ans au moins à l'entrée en formation,
- être titulaire de l'AFPS ou PSC1,
- tout public licencié à la Fédération Française de Badminton justifiant d'une pratique en club de deux ans minimum et d'une pratique en compétition,
- titulaire du DIB,
- titulaire du BEES 1er degré.

CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION

Test n° 1 : Appréciation de l'engagement pour cette formation et dans le badminton à travers le dossier (Coef 1)
Test n°2 : Rédaction d'un courrier ou d'un courriel afin de vérifier que le candidat est capable de communiquer par écrit.
Durée : 45 minutes au maximum (Coef 1)
Test n°3 : Présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel. Ce test doit permettre de vérifier le niveau de motivation du candidat, ainsi que sa capacité à communiquer par oral.
Durée de la présentation suivie de l'entretien : 30 minutes au maximum (Coef 2)

CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation aura comme spécificité d'être ouverte uniquement aux titulaires du BEES 1er degré bénéficiant d'une équivalence sur les Unités Capitalisables 3 et 4. Elle comprendra un contenu autour des UC restantes à savoir les 1 et 2 (conception et mise en œuvre d'un projet de développement).

2 UNITES CAPITALISABLES (U.C.)

2 UC TRANSVERSALES (210 h) + 105 h en formation ouverte à distance (FOAD)			
U.C 1	Concevoir un projet d'action (90 h)	**U.C 2**	Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action (120 h)

CALENDRIER DE LA FORMATION

Inscription avant le	Epreuves de sélection	Phase de positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Evaluation	Durée totale	Durée en centre
14 novembre 2010	Décembre 2010	Décembre 2010	Janvier 2011	Octobre 2011	16	Certification	500 h	315 h

La formation se déroulera en centre sur environ 6 à 7 regroupements.

COUT DE LA FORMATION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 30 € - *Frais pédagogiques* : 2 520,00 euros (8 €/H)
(Frais d'hébergement et de restauration à la charge des stagiaires).

S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription est à retirer au CREPS Aquitaine, 653 cours de la Libération, 33400 TALENCE ou à télécharger sur le site : *www.creps-aquitaine.fr*

Contacts : Coordonnateur de la formation : Michel TREBOSC : 05.56.84.80.55
michel.trebosc@creps-aquitaine.fr
Responsable administrative : Ingrid FAURE-ORQUIN : 05.56.84.48.10
ingrid.faure-orquin@creps-aquitaine.fr